

La situation pénitentiaire toujours aussi préoccupante dans le Loiret

■ Dans le cadre de l'opération « Retour à la case prison », les parlementaires ont exercé leur droit de visite. À la maison d'arrêt d'Orléans, le sénateur Jean-Pierre Sueur fait un constat révélateur.

C'est à l'initiative de neuf associations (dont l'observatoire international des prisons) et syndicats que de nombreux parlementaires du pays (députés et sénateurs) ont exercé le droit qui est le leur de visiter ce week-end les établissements pénitentiaires.

Samedi matin donc, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, a rencontré la directrice de la maison d'arrêt d'Orléans et les organisations syndicales (UFAP, FO) pour prendre le pouls de cette prison qui reste parmi les plus surchargées de France (206 détenus pour 106 places !). « *Le taux d'occupation est de 202 %, mais en juin c'était pire puisqu'on est monté à 235 %* », déclare l'ancien maire d'Orléans, apparemment très préoccupé par cette situation.

Il s'interroge d'ailleurs sur le projet avorté de centre pénitentiaire sur la commune d'In-

gré. « *Le budget du ministère de la Justice a fait un effort pour le béton. Or, le dossier orléanais est complètement au point mort. Il n'y a pas d'alternative, ce qui est très préjudiciable car un nouvel établissement est nécessaire.* »

« Les surveillants ont fort à faire »

L'un des pensionnaires du Palais Bourbon déplore également le manque de personnel et le manque de création de postes, notamment en ce qui concerne le milieu médical. « *Encore, à Orléans, un demi-poste vient de voir le jour. Néanmoins, les gens en arrêt mala-*

die ne sont pas remplacés. » Conséquence, le nombre d'incidents dans les prisons s'est envolé entre 2000 et 2004. « *Rien que cette semaine, les surveillants de la maison d'arrêt d'Orléans ont eu fort à faire.* »

Avant de fustiger la politique gouvernementale « *qui n'assume pas ses engagements* », Jean-Pierre Sueur a regretté « *le manque de préparation à la réinsertion des détenus* » et estime qu'« *il faut développer les alternatives à l'emprisonnement* », notamment le placement sous surveillance électronique (PSE).

Grégory Legrand.